

<http://ressources.anap.fr/rse/publication/2121-mon-observatoire-du-developpement-durable-premiere-campagne-de-collecte-campagne-2017>

Mon Observatoire du Développement Durable : Première campagne de collecte (Campagne 2017)

Sommaire

1. Préface : Laurent SETTON Ha...
2. Bilan de la campagne
 - 2.1. Une campagne qui s'inscri...
 - + 2.2. Une campagne qui a mobili...
3. Comment lire les résultats ...
 - 3.1. Guide de lecture
 - 3.2. Interprétation des résult...
 - 3.3. Précautions statistiques
4. Résultats
 - 4.1. Score de maturité par vol...
 - + 4.2. Gouvernance
 - + 4.3. Restitution du volet « So...
 - + 4.4. Restitution du volet « So...
 - + 4.5. Restitution du volet « En...
 - + 4.6. Restitution du volet « Ac...
 - + 4.7. Restitution du volet « Éc...
5. Remerciements
6. Glossaire
7. Annexe : Répartition des ca...

↪ 1. Préface : Laurent SETTON Haut fonctionnaire au Développement Durable des ministères sociaux



Le terme de « Développement Durable », apparu pour la première fois en 1987, dans un rapport de l'Organisation des Nations Unies¹, est défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur propre besoin ».

Face aux crises écologiques de grande ampleur (réchauffement climatique, déforestation, raréfaction de certaines ressources naturelles, catastrophes naturelles et industrielles, etc.) et à leurs répercussions sociales majeures, les Etats du monde entier se sont mobilisés progressivement au cours des dernières décennies pour répondre au double enjeu de la poursuite du développement en veillant à réduire les inégalités sans dégrader l'environnement.

En point d'orgue, le Sommet historique sur le Développement Durable qui s'est tenu en septembre 2015 à New York a permis d'adopter officiellement un nouveau programme de développement durable intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », signé par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ce programme s'articule autour de 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) répondant pleinement à ces trois piliers du développement soutenable que sont la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

Engagés dans une mission de soins, d'accueil et d'accompagnement des personnes, notamment les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, précaires, etc.), les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux se réfèrent à des valeurs qui entrent pleinement dans celles du développement durable.

C'est pourquoi, en écho aux 17 Objectifs de Développement Durable adoptés par les Etats membres des Nations Unies et s'inscrivant pleinement dans la stratégie nationale de transition écologique vers un

développement durable (2015-2020), les structures sanitaires, sociales et médico-sociales ont choisi de s'engager, en partenariat avec les pouvoirs publics, à intégrer la responsabilité sociale, sociétale et environnementale à leurs actions.

Cette volonté est affirmée dans le renouvellement d'une convention relative au développement durable, établie entre l'État et les fédérations des secteurs sanitaire, social et médico-social pour la période 2017-2020 afin de placer le développement durable au centre de leurs pratiques.

Fruit d'un travail collaboratif, entre toutes les parties prenantes, cette convention exemplaire opère une synthèse remarquable entre les différents types d'acteurs publics et privés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Couvrant un périmètre, un nombre d'établissements (publics, privés et associatifs) et d'acteurs (agents publics et salariés) particulièrement important, cette convention est le signe, que plus que jamais, les secteurs de la santé, du social et du médico-social ont un rôle majeur à jouer en termes de développement durable, dans les territoires, auprès des personnels, des patients, des usagers et de toutes leurs parties prenantes.

En tant qu'acteurs de cette convention, les Fédérations signataires ont souhaité solliciter annuellement les structures sanitaires, sociales et médico-sociales afin d'évaluer leur maturité et leurs progrès en matière de développement durable.

Le présent rapport a pour objet de restituer d'une manière mesurable et donc objective, l'engagement des structures dans la démarche du développement durable. Plus que le résultat par indicateur, c'est également le taux de participation à cet observatoire qu'il sera intéressant de suivre au cours de ces prochaines années, car il sera le reflet de la diffusion et de l'intégration du développement durable dans la pratique courante des établissements et des services.

Je tiens au nom du Ministère des Solidarités et de la Santé à saluer l'implication de toutes et tous dans la préparation et la rédaction de la convention signée cette année et rendre hommage aux premiers établissements et aux organismes de conseil qui les ont aidé à s'inscrire dans de telles démarches témoignant du fait que le développement durable est bien au cœur des pratiques.

Le développement durable ne doit pas rester l'affaire de certains mais bien devenir l'affaire de tous !

Laurent SETTON

1. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, dit rapport Brundtland

Ressources associées

RAPPORT DE BENCHMARK
Mon Observatoire du Développement
Durable : Campagne 2019

Glossaire

ODD
.....
valeurs
.....

Date de parution : 01/12/2017